



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 39915

Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la difficulté croissante de déterminer la responsabilité exacte des praticiens hospitaliers. Si le médecin reste responsable de la tenue des soins, l'organisation du service et la gestion du personnel lui échappent totalement. Cela est d'autant plus inquiétant quand il s'agit d'éléments qui conditionnent directement la qualité des soins et les orientations du projet de service. Bon nombre de médecins exerçant en hôpitaux vivent difficilement l'ambiguïté des rôles et ont l'impression de se trouver de plus en plus responsables de situations dont ils ne maîtrisent pas véritablement les tenants et les aboutissants. Il serait vraisemblablement nécessaire de remettre en valeur l'idée de donner aux chefs de service un rôle de directeur médical. Responsabiliser le médecin reste une condition importante des motivations et de sérieux dans l'exercice de la profession, et un gage vis-à-vis de la confiance des malades. Il lui demande de lui donner son avis sur le sujet et de lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre pour répondre aux attentes des praticiens hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Le Fur Marc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39915

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3222